

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 13 mars 2026  
République Française

Délibération N° 2026-11  
Conseil Municipal du 4 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 FÉVRIER 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - P. ORMECHE - S. BROUILLET - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. BARO - J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - K. PERROIS donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

**BUDGET ANNEXE « Cœur de Pays » - Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L.2311-5 et L2321-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune,

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2025 sont établis de manière concordante avec le comptable public,

CONSIDÉRANT l'impossibilité par le comptable public de nous fournir le Compte de Gestion 2025, en raison d'un dysfonctionnement de leur application,

CONSIDÉRANT la demande, à titre exceptionnel, de reprendre de manière anticipée les résultats 2025 et de les affecter à titre provisoire sur l'exercice 2026, demande acceptée et visée par le comptable public,

CONSIDÉRANT qu'une délibération définitive sera prise dès l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025, et fera l'objet, le cas échéant, d'une régularisation si les résultats arrêtés diffèrent des montants provisoires,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de procéder à l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Cœur de Pays comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice (a) :	30 893,09 €
Résultat antérieur reporté (b) :	267 897,12 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter (a+b) :</b>	<b>298 790,21 €</b>

<b>Investissement</b>	
Résultat de l'exercice (c) :	4 938,70 €
Résultat antérieur reporté (d) :	- 5 308,63 €
Résultat d'investissement (c+d) :	- 369,93 €
Restes à réaliser	- €
<b>Excédent de financement d'investissement (c+d+e) :</b>	<b>- 369,93 €</b>

<b>Affectation</b>	
Affectation en réserves en investissement (R 1068) :	369,93 €
Report en fonctionnement (R 002) :	298 420,28 €
Report en investissement (D 001) :	- 369,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR**, d'affecter à titre provisoire les résultats de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE